

**ASSISTANCE ET SUPPORT AUX JEUNES
ET A LA FAMILLE**

Ce centre regroupe les activités de suivi psychosocial des usagers hébergés et non hébergés ou de réadaptation des usagers non hébergés réalisées auprès de l'enfant, de sa famille et de ses proches.

ACTIVITÉS

- Organisation et coordination des activités
- Encadrement du personnel
- Élaboration du plan d'intervention (P.I.)
- Application, suivi et contrôle du plan d'intervention et de services individualisés (P.I. et P.S.I.)
- Support et soutien à la famille et aux proches
- Application de mesures de protection volontaires ou ordonnées
- Suivi des mesures probatoires et de placement sous garde (Application de la décision du tribunal)
- Examen des peines comportant des mesures de probation et de placement sous garde
- Élaboration du rapport de révision
- Évaluation et traitement psychologique et psychiatrique
- Réalisation et application de programmes de visites supervisées organisés notamment en vue de permettre le maintien des contacts parents-enfants
- Secrétariat et soutien

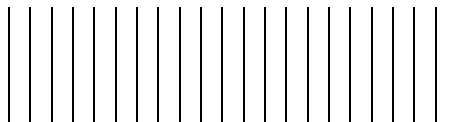
COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
 - . honoraires professionnels pour consultation
 - . frais de déplacements du personnel affecté à ce centre d'activités
 - . coûts de location d'automobiles
 - . fournitures et charges diverses



**ASSISTANCE ET SUPPORT AUX JEUNES
ET A LA FAMILLE**

UNITÉ DE MESURE B) L'usager

Définition et relevé

C'est l'enfant hébergé et non hébergé ayant fait l'objet d'une intervention décrite au présent centre d'activités durant la période. Le même enfant est compté une seule fois au cours de la période.

Le nombre total d'enfants est établi pour la période du 1er avril au 31 mars.

Note :

Les activités reliées aux visites supervisées des usagers sont regroupées au présent centre d'activités.
